

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Résumé non technique



Résumé Non Technique

Dossier 19010109 02/09/2022	 Auddicé environnement
réalisé par	Auddicé environnement ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 Roost-Warendin 03 27 97 36 39

# Plan Climat Air Energie Territorial

## Évaluation Environnementale Stratégique



## Résumé Non Technique

Communauté de Communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle

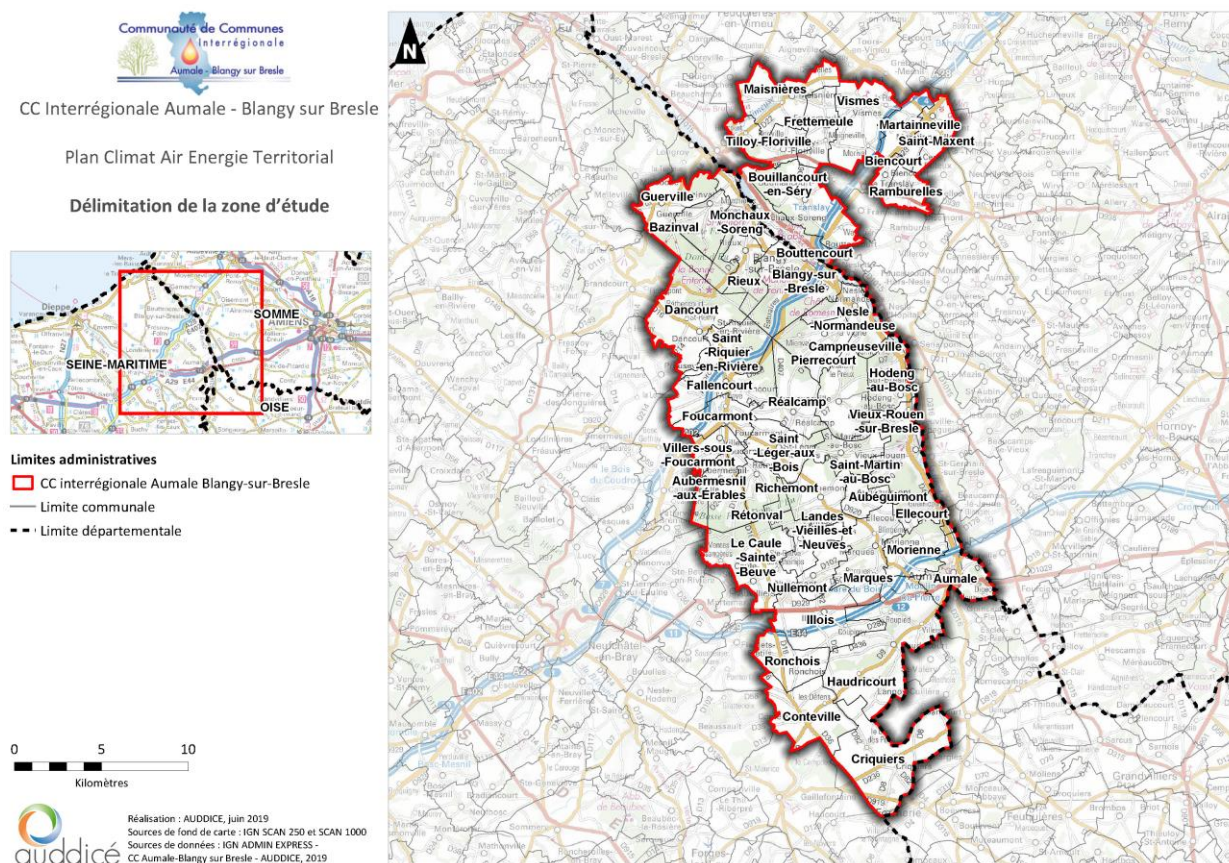
Version	Date	Description
Résumé Non Technique	02/09/2022	Résumé Non Technique

	Nom - Fonction
Rédaction	Coline WALLART

## 1.1 Contexte

En 2019, l'année de commencement de la réalisation de l'Évaluation Environnementale du PCAET, la Communauté de Communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle compte 44 communes réparties sur une surface de près de 465 km<sup>2</sup> où vivent 21 877 habitants. Son territoire est traversé par la Bresle, l'Yères et leurs affluents. Au-dessus des vallées, s'étendent de grands espaces agricoles où les techniques intensives de production ont fortement marqué le paysage. Les villes d'Aumale et Blangy-sur-Bresle constituent les pôles urbains de la CCIABB, avec près de 5 000 habitants.

La réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle intervient dans un cadre réglementaire et politique. Elle repose sur l'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 qui modifie les plans climat énergie territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement.

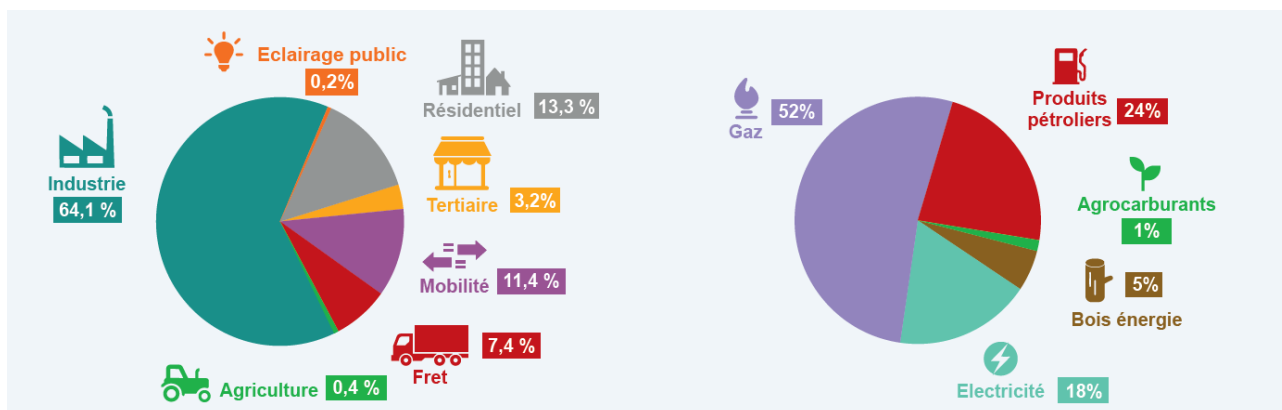


Communes concernées : Aubéguimont, Aubermesnil-aux-Érables, Aumale, Bazinval, Biencourt, Blangy-sur-Bresle, Bouillancourt-en-Séry, Buttencourt, Campneuseville, Conteville, Criquiers, Dancourt, Ellecourt, Fallencourt, Foucarmont, Frettemeule, Guerville, Haudricourt, Hodeng-au-Bosc, Illois, Landes-Vieilles-et-Neuves, Le Caule-Sainte-Beuve, Maisnières, Marques, Martainville, Monchaux-Soreng, Morienne, Nesle-Normandeuse, Nullefont, Pierrecourt, Ramburelles, Réalcamp, Rétonval, Richemont, Rieux, Ronchois, Saint-Léger-aux-Bois, Saint-Martin-au-Bosc, Saint-Maxent, Saint-Riquier-en-Rivière, Tilloy-Florville, Vieux-Rouen-sur-Bresle, Villers-sous-Foucarmont, Vismes.

## 1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

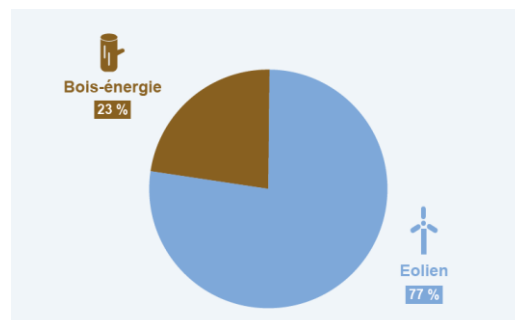
### ■ Energie

La consommation globale d'énergie du territoire est de **1 363 GWh/an** environ. Les énergies fossiles (produits pétroliers, gaz et charbon) couvrent presque les trois-quarts des besoins énergétiques. La consommation d'énergie directe des habitants (habitat et mobilité) représente près de 25% des consommations du territoire. L'industrie est de loin le premier consommateur d'énergie du territoire, représentant près de 64 % des consommations.



Répartition de la consommation énergétique par secteur et par type de combustible

La production d'énergie renouvelable (EnR) s'élève à 282 GWh, soit 12 % de la consommation finale du territoire.

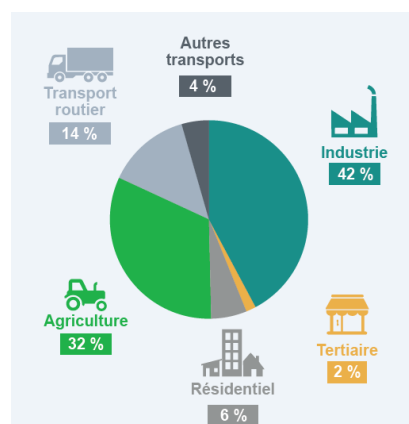


Production d'énergie renouvelable sur le territoire

### ■ Emissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le territoire émet directement l'équivalent de 358 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Plus d'un tiers de ces émissions est lié à l'industrie. Les autres activités les plus émettrices sont l'agriculture (32%) et le transport routier (18%).

Sept GES sont étudiés et leurs émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.



Répartition sectorielle des émissions de GES sur le territoire de la CCIABB - approche réglementaire - année 2015 pour les Hauts-de-France et 2014 pour la Normandie

## ■ Séquestration du carbone

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent quant à eux entraîner des émissions de carbone. Ce secteur est appelé UTCAF (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie) et la différence entre les séquestrations et les émissions est calculée en estimant :

- Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides),
- Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

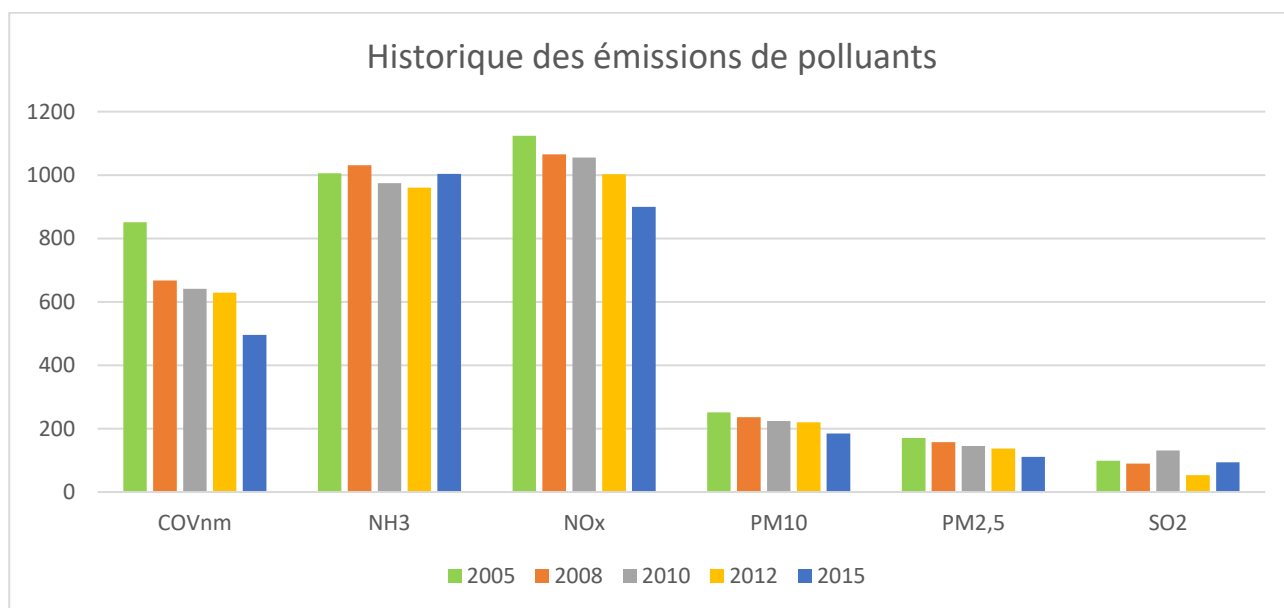
Sur le périmètre de la CCIABB, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 51 400 t CO<sub>2</sub>/an, soit l'équivalent de 14% des émissions annuelles de GES du territoire.

## ■ Adaptation au changement climatique

La vulnérabilité face au changement climatique apparaît globalement très forte sur ce territoire, en particulier face aux phénomènes d'érosions et coulées de boues, et à la sécheresse. De plus, le changement climatique peut entraîner des conséquences négatives sur la ressource en eau : raréfaction et pollution. Ces enjeux doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment dans les réflexions sur l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. En effet, la consommation du foncier agricole et des espaces naturels contribue, entre autres, aux phénomènes d'inondation et d'ilots de chaleur.

## ■ Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, notamment la combustion des énergies fossiles et de combustibles issus de la biomasse, pour les transports et la production de chaleur. Par conséquent, ces deux problématiques sont étroitement liées en termes d'actions publiques.



*Répartition sectorielle des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire de la CCIABB - approche réglementaire - année 2015 en Hauts-de-France et 2014 en Normandie*



## ■ Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques (gaz à effet de serre, pollution de l'air, consommation énergétique, énergies renouvelables, vulnérabilité, stockage carbone).

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
<b>Caractéristiques géomorphologiques</b>	<p>Préserver la qualité des terres agricoles</p> <p>Réduire les consommations d'espaces naturels et agricoles</p>
<b>Ressource en eau</b>	<p>Assurer une gestion économe de la ressource en eau</p> <p>Garantir la disponibilité de la ressource en eau potable sur le territoire et des territoires voisins</p> <p>Préserver la qualité des eaux de surface, des zones humides et des eaux souterraines</p>
<b>Caractéristiques climatiques et énergétiques</b>	<p>Développer les actions d'atténuation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Réduire les consommations énergétiques</li> <li>- Développer les énergies renouvelables</li> <li>- Préserver les puits de carbone : forêt, zone humide, prairie, pratiques agricoles, arrêt de l'artificialisation des sols, ...</li> </ul> <p>Développer les actions d'adaptation au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et renforcer la biodiversité locale, l'aménagement du territoire, les pratiques de gestion différenciée, ...</li> <li>- Adapter les pratiques agricoles : lutte contre l'érosion, agroforesterie, couverture des sols, non labour, essences adaptées, réduction des intrants ...</li> <li>- Assurer une gestion durable des boisements</li> <li>- Prévenir les effets d'îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement</li> </ul> <p>Réduire la consommation d'énergie (surtout dans l'industrie) pour limiter l'impact social et environnemental de la hausse du prix de l'énergie</p> <p>Augmenter la production d'énergies renouvelables</p>
<b>Caractéristiques naturelles</b>	<p>Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles par leur disparition et de leur faible taille</p> <p>Connecter les réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés et bocagers</p> <p>Poursuivre les actions engagées visant à préserver et améliorer la biodiversité, en tant que mesures nécessaires pour adapter le territoire au changement climatique.</p>

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
	<p>Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers</p> <p>Favoriser la préservation des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares...)</p> <p>Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés.</p> <p>Contrôler l'accès aux espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles</p>
<b>Paysage et patrimoine</b>	<p>Préserver les paysages et le patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel et les motifs caractéristiques du paysage naturel</p> <p>Valoriser le potentiel touristique tout en veillant à ne pas dénaturer l'identité des lieux (qualité paysagère)</p> <p>Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations pour limiter le cloisonnement paysager, la banalisation ; et l'appropriation des paysages par les seuls riverains</p> <p>Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers les choix d'essence locales adaptées</p>
<b>Risques naturels</b>	<p>Réduire la vulnérabilité et adapter le bâti aux risques identifiés, en particulier dans le contexte de changement climatique accentuant ces phénomènes</p> <p>Favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements</p> <p>Rappeler les règles émanant des PPRi<sup>1</sup></p>
<b>Risques industriels, pollutions et nuisances</b>	<p>Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p> <p>Étudier le potentiel de renaturation en ville des friches urbaines</p> <p>Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques</p> <p>Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE</p> <p>Réduire l'exposition de la population aux particules fines et autres polluants atmosphériques</p> <p>Développer les alternatives au transport routier pour améliorer la qualité de l'air</p>
<b>Démographie et santé</b>	<p>Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p>
<b>Urbanisation</b>	<p>Limiter le recours à la voiture individuelle pour les déplacements</p> <p>Limiter le besoin de mobilité</p>

<sup>1</sup> PPRi : Plan de Prévention des Risques industriels

## 1.3 La construction du PCAET

### 1.3.1 Stratégie

La stratégie retenue par le territoire s'est appuyée sur les objectifs des SRADDET, les objectifs nationaux et les potentiels du territoire. Selon les potentiels du territoire, elle a été définie d'après les réflexions menées lors d'ateliers de concertation.

Des ateliers se sont tenus lors de l'élaboration de l'Etude de Planification Energétique, et d'autres à propos du PCAET, les 10 décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

La Stratégie territoriale de la CCIABB a été élaborée selon deux approches qui concerne deux groupes d'acteurs répartis sous deux dénominations distinctes :

- **La CCIABB** : qui regroupe la Collectivité de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle ainsi que ses partenaires directes Plan-Climat,
- **Le territoire** : Ensemble de tous les acteurs du territoire de la CCIABB (habitants, entreprises, industries...) y compris la Collectivité elle-même.

Les axes de la stratégie de la CCIABB d'ici 2050 :

- Adapter l'habitat et le tertiaire aux effets du changement climatique et aux évolutions du contexte sociologique,
- Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique,
- Optimiser les mobilités existantes,
- Bien vivre ensemble sur le territoire,
- Maintenir une activité agricole pour préserver les milieux naturels, les paysages, la ressource en eau, et lutter contre les inondations.

	Objectifs du territoire
Réduction des émissions directes de GES	- 76%
Emissions directes de GES	4 Teq CO <sub>2</sub> /hab
Réduction de la consommation d'énergie totale	- 45%
Augmentation de la production d'énergie renouvelable	+242%
Stockage carbone par rapport aux émissions restantes	110%

*Objectifs chiffrés de la stratégie du PCAET*



## 1.3.2 Le plan d'actions

27 actions permettent de répondre aux enjeux et à la stratégie de la CCIABB :

N°	Axe	Sous axe	Fiche action
1	1 - Adapter l'habitat et le tertiaire	Rénover massivement l'habitat	Programme SARE - Accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement via le guichet unique de l'Habitat
2	1 - Adapter l'habitat et le tertiaire	Rénover massivement le tertiaire privé et public	Mise aux normes énergétiques des locaux administratifs communautaires (siège Blangy sur Bresle + annexe d'Aumale)
3	1 - Adapter l'habitat et le tertiaire	Rénover massivement le tertiaire privé et public	Déployer une stratégie de rénovation énergétique exemplaire des bâtiments publics
4	1 - Adapter l'habitat et le tertiaire	Rénover massivement l'habitat	Sensibiliser et communiquer auprès des habitants sur la sobriété, la rénovation et les énergies renouvelables
5	1 - Adapter l'habitat et le tertiaire	Rénover massivement l'habitat	Renouvellement urbain du camp Comtois (logements collectifs)
6	2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Déployer massivement les énergies renouvelables	Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables et une approche multi filières
7	2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique	Mener une démarche de sensibilisation sur les enjeux Climat Air Energie en partenariat avec la "Glass Vallée"
8	2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique	Développer le taux de récupération et de recyclage de plastique via l'appel à projets ORPLAST
9	2 - Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique	Accompagner les industriels vers la transition énergétique et écologique	Réalisation d'une étude pour développer la récupération d'eau dans le processus industriel
10	3 - Optimiser les mobilités existantes	Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants	Etude des actions à mener via la prise de compétence "mobilité"
11	3 - Optimiser les mobilités existantes	Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants	Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle Phase 1 : Etudes + Travaux tronçon Monchaux Soreng
12	3 - Optimiser les mobilités existantes	Faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants	Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle Phase 2 et 3 : Travaux Tronçon Bouttencourt - Aumale
13	3 - Optimiser les mobilités existantes	Faire évoluer les pratiques de mobilité des salariés	Sensibilisation aux outils numériques et au déploiement de la fibre

N°	Axe	Sous axe	Fiche action
14	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique	Incitation à la restauration et à la création de mares via le "programme mares"
15	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique	Etude du fonctionnement hydraulique et écologique du secteur Blangy sur Bresle / Bouttencourt / Monchaux Soreng pour limiter les risques de débordement
16	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique	Appliquer les plans d'actions du SAGE sur le territoire
17	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Aménager le territoire pour s'adapter au changement climatique	Favoriser la nature (espaces verts et mares) au cœur des bâtis dans les projets communaux
18	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Favoriser une alimentation locale et de qualité ainsi qu'une meilleure santé des habitants	Favoriser les circuits courts sur le territoire de la CCIABB
19	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Réduire la production de déchets	Réalisation d'une étude pour la création d'une recyclerie sur le territoire
20	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Accompagner la transition de l'agriculture	Inciter les agriculteurs à s'adapter au changement climatique et lutter contre les inondations
21	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Accompagner la transition de l'agriculture	Étude pour la création de méthaniseurs sur le territoire
22	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Promouvoir les filières bois et la biomasse locale	Accompagner le renouveau de la filière bois
23	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Promouvoir les filières bois et la biomasse locale	Incitation à la création de haies via le programme planton des haies
24	4 - Bien vivre ensemble sur le territoire	Promouvoir les filières bois et la biomasse locale	Valoriser les haies bocagères
25	5 - Animation et pilotage	Assurer la cohérence du PLUi avec le PCAET	Concevoir un PLUi (28 communes) protégeant les zones humides et adaptant le territoire au changement climatique
26	5 - Animation et pilotage	Animer le PCAET	Suivi du PCAET
27	5 - Animation et pilotage	Communiquer auprès du grand public	Organisation de séances de cinéma autour du changement climatique auprès des scolaires

### 1.3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial, grâce aux mesures d'évitement et de réduction, a permis de garantir que les actions proposées auront un moindre impact sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions.

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets. Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Incidences	Types de mesures	Mesures	Indicateurs
<b>Consommation d'espaces agricoles et naturels (emprise foncière, artificialisation)</b>	Evitement	Implanter les aires de covoiturage, les nouveaux tracés pour une mobilité douce, la recyclerie sur des zones déjà anthropisées.	Occupation des sols : suivi de l'artificialisation des sols
	Réduction	Implanter en priorité les panneaux photovoltaïques ou les infrastructures nécessaires à la filière Bois ou la méthanisation sur des friches ou des zones déjà anthropisées. Selon le projet, une étude de compensation agricole pourra être réalisée.	
<b>Détérioration du patrimoine architectural ou des paysages</b>	Evitement	Ne pas implanter des projets d'EnR à proximité d'un bâtiment classé, selon la réglementation en vigueur.	Nombre de projets construits à proximité d'un bâtiment classé
<b>Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels</b>	Réduction	Réaliser, selon les obligations réglementaires, une étude d'impact de chaque projet d'EnR (photovoltaïque, méthanisation).	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité
	Evitement	Éviter les zones à forts enjeux écologiques, notamment ouverts ou humides, pour les nouvelles infrastructures de mobilité ou le reboisement nécessaire à l'exploitation forestière.	
<b>Détérioration de la qualité ou de la quantité d'eau</b>	Réduction	Réaliser, selon les obligations réglementaires, un plan d'épandage pour les projets de méthaniseurs.	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la qualité des eaux
<b>Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions, et nuisances</b>	Réduction	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation	Suivi des périmètres d'acheminement de chaque projet Suivi des études des projets industriels
<b>Détérioration de la qualité de l'air</b>	Réduction	Mesurer et suivre les émissions atmosphériques des polluants issus des chaufferies biomasse et des méthaniseurs	Suivi des émissions de polluants
<b>Émissions de GES</b>	Evitement	Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation plutôt que des matériaux minéraux.	Suivi des émissions de GES

*Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation*

### 1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire de la Communauté de Communes interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle ou en limite de celle-ci.

Certaines actions sont même positives, en particulier pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux humides.

**Toutefois, 4 risques d'incidences négatives sont à considérer :**

- Une possible **incidence des travaux d'isolation** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments, **sur les chiroptères d'intérêt communautaire** utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes... ;
- Une possible incidence des **méthaniseurs** sur les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qu'ils abritent ;
- Une possible incidence **des parcs éoliens existants** sur les chiroptères et les oiseaux d'intérêt communautaire ;
- Une possible incidence des **aménagements liés au développement de la mobilité durable** (pistes cyclables, zones de stationnement, parkings de covoiturage...) sur les habitats d'intérêt communautaire.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- Mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter une **incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères** (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...);
- Localisation des projets de méthaniseurs et éoliens **hors des périmètres des sites Natura 2000** impérativement ;
- Localisation des **aménagements liés au développement de la mobilité durable hors des sites Natura 2000** du territoire et à distance des limites de ceux-ci ;
- Concernant l'ensemble de ces projets, l'étude **le plus en amont possible** des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire (chiroptères et oiseaux en particulier pour l'éolien).

***Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET du territoire de la Communauté de Communes interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et par conséquent sur le réseau Natura 2000 dans sa globalité.***